

# AROMATHÉRAPIE : RÉGLEMENTATION DES HUILES ESSENTIELLES

**Formatrice :** Isabelle Machet

**Public :** Professionnel médical, paramédical ou de santé.

**Durée :** 3 heures

**Tarif organisme financeur :**

180€ / personne

975€ / groupe de 8 salariés venant du même établissement

**Tarif financement particulier :**

125€ / personne

**Prérequis :**

Avoir les connaissances de bases en anatomie et physiologie humaine.

**Objectif pédagogique :**

Conseiller les huiles essentielles dans le respect de la réglementation en vigueur, en fonction de son activité professionnelle

**Modalités d'évaluations :**

Mise en situation, questionnaire de satisfaction

**Méthodes mobilisées :**

Distanciel, PDF téléchargeable, Théorie et pratique

**Programme de formation :** 9h00-12h00

- o Problématique des produits-frontière, statuts possibles et panorama des réglementations applicables
  - Médicament, MPUP (Matière Première à Usage Pharmaceutique) et monopole pharmaceutique
  - Ingrédient alimentaire (arôme, complément alimentaire)
  - Cosmétique
  - Parfum d'ambiance
  - Biocide
- Ingrédients chimiques et autres usages industriels (REACH, CLP): solvant, conservateurs...
- Autres usages non-réglementés : zoopharmacognosie, approche énergétique...

- Instances impliquées et principaux outils réglementaires
  - Au niveau Européen : EFSA et CE
  - Au niveau français :
    - ANSM, CSP, Pharmacopée
    - ANSES et DGAL
    - DGCCRF
- Les contraintes d'étiquetage pour les principaux statuts ; MPUPU, CPAL, cosmétique

- Limites d'utilisation et de revendication des propriétés des HE : Les allégations
  - Les différents types d'allégations
  - La réglementation applicable (allégations de santé, allégations thérapeutiques)
  - La problématique des statuts hors médicaments

